

Comité social d'administration

«Forêt Agriculture»

Jeudi 28 septembre 2023

Sous la présidence de Monsieur Philippe DUCLAUD, directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) – accompagné de ses collaborateurs et de représentants du service des ressources humaines (SRH), ainsi que Fabien MENU, DDTM des Pyrénées-Atlantiques en tant que représentant du groupement des DDT(M).

Étaient présents pour **FO Agriculture** : Pascal GROSJEAN, Gisèle VIMONT et Magali MONIER en tant que membres titulaires du CSA «Forêt Agriculture»

Pour ce premier CSA, FO Agriculture avait préparé une liste de questions, reprises à la fin de ce compte-rendu. Notre déclaration liminaire en reprenait l'essentiel et nos interventions pendant la séance ont visé à rappeler, concrètement, à la DGPE les conditions actuellement déplorables, dans lesquelles travaillent les agents des services agricoles et forestiers des DDT(M) et DRAAF. A noter que l'ensemble des organisations syndicales présentes ce jour, ont partagé ce même constat alarmant.

A ce constat unanime, le président a répondu de l'engagement total de sa direction, la DGPE, pour y apporter les réponses sérieuses attendues.

Le premier point à l'ordre du jour portait sur l'adoption du règlement intérieur de cette instance. Amendé par plusieurs organisations syndicales, il sera proposé à l'adoption par consultation ultérieure.

Nouvelle PAC

Le point suivant portait sur la nouvelle PAC **Marie-Agnès VIBERT**, cheffe du « service gouvernance et gestion de la PAC » (SGPAC) a apporté des informations sur sa mise en œuvre, au sein même de la DGPE. Compte-tenu des nouveautés que comprend ce chantier de mise en œuvre cette année (*suivi surfaces en temps réel, mise en place droit à l'erreur, nouveaux outils de rapportage UE à mettre en place ; nouvelles aides que sont l'éco-régime et aides animales*), l'activité y a été très sensible depuis le début des phases de télédéclaration (dès janvier pour les aides animales). Et en particulier, au moment de l'ouverture de la télédéclaration des aides surfaces, période durant laquelle les efforts de communications du ministère vers la profession agricole ont du être soutenus.

Côté instruction de demandes d'aides par les services d'économie agricole (SEA), la DGPE a rappelé le retard considérable (et préjudiciable – ndlr) dans la livraison des outils cette année. A noter que le MASA s'est posé la question d'attendre des outils les plus opérationnels possibles (mais alors risquer d'accuser un retard irrattrapable) ou bien de livrer les outils le plus tôt possible, au risque (que l'on connaît donc) de mettre les agents instructeurs dans la difficulté! La DGPE a affirmé être consciente de l'impact de ses décisions sur les services et assure qu'elle a tenté d'anticiper et de minimiser ces impacts le plus possible.

La DGPE a rappelé la première échéance du 22 septembre passé, qui permettra de faire des premiers paiements. Une information a été transmise par le MASA aux organismes professionnels agricoles, leur expliquant comment seront mis en œuvre ces 1^{ers} paiements (avance).

La cheffe du SGPAC a conclu son propos sur le travail, encore difficile, à réaliser sur ce chantier et en particulier sur le paiement du solde, attendu pour décembre, mais qui, pour rappel, peut réglementairement intervenir jusqu'au 30 juin de l'année prochaine.

Le DGPE a affirmé que le message était passé auprès des organismes professionnels agricoles (OPA) pour faire baisser la tension et les préparer au fait qu'on ne sera pas au même niveau de paiement que les années précédentes. Les OPA ont semblé compréhensifs et ont de leur côté assuré au MASA, qu'ils transmettraient ces informations au niveau départemental.

Le DGPE n'a pas souhaité s'avancer sur les pourcentages de dossiers qui seront payés mi-octobre, mais garde un objectif d'en payer une masse « significative », atteignant au moins la majorité.

Il a également été annoncé qu'un point avec les banques était prévu, afin de leur expliquer la situation et de rassurer les inquiétudes potentielles vis-à-vis des remboursements des prêts à court terme contractés par bon nombre d'exploitants agricoles.

FO Agriculture a dénoncé le désarroi dans lequel se sont trouvés (et se trouvent encore) les agents des SEA, qui, conséquence de l'inopérabilité de l'outil ISIS, ont dû parfois faire puis défaire leur travail d'instruction. Si une majorité des dossiers semblent « bons à liquider » à ce jour, le MASA se rend-il compte à quel prix ce résultat est-il obtenu ?

FO Agriculture a alerté à nouveau sur le malaise ambiant dans les SEA et a illustré son propos par la lecture en séance du témoignage d'une collègue responsable au sein d'un SEA, qui bien qu'expérimentée rapporte une situation inédite et un désarroi devant la tâche à accomplir, appelant des directives effectivement opérationnelles.

FO Agriculture a demandé que des mesures soient prises, à tous niveaux, pour prendre en considération ce malaise et préserver la santé de ses agents. En particulier, concernant la pression des préfets sur les DDT(M), qui se fait sentir à l'approche des échéances de paiements des agriculteurs, **FO Agriculture** a transmis à la DGPE sa demande que le MASA intervienne auprès du ministère de l'intérieur, pour lui rappeler que l'efficience passe par le respect des priorités. Pour **FO Agriculture**, le service rendu aux usagers doit être la priorité.

Enfin, après avoir regretté l'absence de représentant de l'ASP à ce CSA, **FO Agriculture** a dénoncé le mauvais choix du prestataire qui n'a pas eu les réelles compétences pour développer les applications et a demandé que le MASA s'implique dans ce choix et le cahier des charges.

FO Agriculture a également fait la demande que les agents de terrain soient réellement impliqués dans l'élaboration des outils et pas seulement à la phase finale de l'élaboration des outils. **FO Agriculture** a regretté que la participation des groupes usagers prévue dans le développement de l'outil ISIS n'ait pas abouti, faute de temps (retard livraison ISIS).

Le représentant du groupement des DDT(M) a témoigné de la satisfaction des DDT(M) vis-à-vis de leur service agricole, dont ils saluent tous l'engagement des équipes. La comparaison a été faite avec l'année 2015, année de mise en œuvre de la dernière PAC, et le groupement des DDT(M) estime que l'ambiance reste malgré tout plus « sereine ». Il a ajouté que les difficultés des SEA ont été au cœur de leurs préoccupations tout au long des travaux de cette campagne 2023.

FO Agriculture a rappelé que la comparaison avec l'année 2015 est faussée dans la mesure où, en 2015, les SEA avaient à mener en parallèle 2 gros chantiers : une nouvelle PAC certes mais aussi (et surtout) le traitement du plan FEAGA. Les SEA et leurs agents s'en souviennent encore trop bien !

A la question de **FO Agriculture** sur le problème des dossiers des groupements pastoraux (estives collectives), qui ne bénéficieront pas des premiers trains de paiement mi-octobre, le DGPE a répondu que le MASA aurait voulu accélérer leur traitement mais cela n'a pas été possible. Du reste, il a précisé que cela ne constituait pas une dégradation par rapport aux années antérieures (pas d'avance).

Recrutement vacataires

Nadine RICHARD-PEJUS, adjointe au chef du service des ressources humaines du MASA a présenté un point sur le recrutement des personnels vacataires.

A nos alertes, elle a invité à faire remonter à son service les situations de souffrance. Elle a exposé les éléments nouveaux qui amène le MASA aujourd'hui à envisager de privilégier des contrats plus longs, plutôt que les contrats courts préférés jusqu'alors, du fait du schéma d'emploi négatif, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Le SRH pense ainsi pouvoir résoudre une partie des problèmes d'attractivité dans les services agricoles.

En parallèle, le référentiel des agents contractuels est en cours de revalorisation et le Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) a été sollicité en ce sens. Il y aura bien une revalorisation significative de la rémunération des contractuels PAC.

Enfin, le SRH a évoqué les travaux menés avec les SGCD pour déconcentrer le recrutement à compter du 1^{er} janvier 2024, et éviter ainsi les circuits actuels entre les SGCD et le SRH du MASA.

FO Agriculture a rappelé son attachement à disposer de postes pérennes dans les services, pourvus par des titulaires, plutôt que de recourir à des emplois contractuels, consommateurs de temps d'encadrement pour leur recrutement et leur formation.

Réforme assurance récolte

Simon TRANCHAN, chef du Bureau « Gestion des risques » à la DGPE a informé sur les nouvelles dispositions concernant l'assurance récolte et le nouveau régime de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale (ISN), qui prend la suite des calamités agricoles.

Pour rappel, cette réforme entrée en vigueur en 2023 avait laissé la gestion de l'ISN des agriculteurs non-assurés aux DDT(M), après arbitrage du ministre et faute d'accord entre le MASA et les assurances. La DGPE avait alors été attentive à accompagner les services pour cette nouvelle ISN, et avait organisé une série de webinaires à ce sujet et continuera à le faire. Aux missions de terrain de reconnaissance et à la constitution des dossiers de reconnaissance, actuellement en cours, succéderont les dépôts de demandes de remboursement par les exploitants.

Toutefois, pour les prairies, l'évaluation se fera à partir de l'indice herbager « Airbus » (indice de production des prairies) et ne nécessitera plus d'expertise sur le terrain, la détermination des pertes se fera au niveau national, par croisement de données (à partir des déclarations). Un réseau de fermes de référence pour suivre la pousse des prairies est en cours de constitution. Pour les autres groupes de cultures, l'accord porte sur la gestion en guichet unique chez l'assureur (que les surfaces soient assurées ou non).

En 2024, les DDT(M) continueraient à gérer en totalité les dossiers ISN des exploitants non assurés.

Forêt

Sylvain RÉALLON, sous-directeur « Filières forêt-bois, cheval et bioéconomie » à la DGPE a fait le point sur les sujets d'actualité.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise un objectif de réduction des émissions de gaz à effets de serre de 35 % d'ici 2030 et de 81 % d'ici 2050 par rapport à 2015 pour l'industrie. Des feuilles de route

sectorielles ont été établies pour atteindre ces objectifs.

Le plan France 2030, doté de plus de 50 milliards d'euros sur la période 2022 – 2027, dont 5,6 milliards d'euros dédiés à la décarbonation de l'industrie, vient renforcer les actions initiées par France Relance.

La forêt, menacée par le changement climatique, est au cœur de la transition écologique, notamment pour l'atteinte de la neutralité carbone en 2050. Dans le cadre du plan France 2030, l'État s'engage à soutenir le **secteur forêt-bois** grâce à une enveloppe de **500 millions d'euros** afin de renforcer la résilience des écosystèmes forestiers qui est une urgence environnementale, économique et sociale.

Et, parmi les actions de France 2030 en faveur de la filière forêt-bois, une mesure vise à poursuivre la dynamique de **renouvellement forestier** initiée par France Relance en réponse au changement climatique. Elle vient contribuer à l'objectif fixé par le président de la République en octobre 2022 de planter 1 milliard d'arbres et de renouveler 10% des forêts françaises en 10 ans.

Les services DDT(M) sont mobilisés sur France 2030, même si c'est l'Ademe qui a été choisie pour gérer ce dispositif d'aides.

Le sujet de la **défense des forêts contre les incendies (DFCI)** a été abordé, la DGPE rappelant l'actualité 2023 avec l'adoption de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie. Outre la réforme des obligations légales de débroussaillage (OLD), les ministères concernés, dont le MASA et le MTECT, doivent élaborer d'ici juillet 2024, une *stratégie nationale de défense des forêts et des surfaces non boisées contre les incendies*.

A l'inquiétude de **FOAgriculture** devant le manque de moyens actuels pour mener à bien les objectifs, tant sur le renouvellement forestier que sur la lutte contre les incendies de forêt, l'administration, « enthousiaste », a admis la nécessité de s'organiser pour monter en puissance et disposer des moyens humains adaptés.

FOAgriculture a rappelé à nouveau (cf déclaration liminaire) la faiblesse du vivier de forestiers et forestières dont dispose le MASA pour renouveler les postes comme pour assurer les missions actuelles et nouvelles, sachant que les **recrutements** stagnent toujours à un niveau insignifiant (3 techniciens forestiers recrutés en externe en 2023 pour toute la France !). La quantité de personnels forestiers formés est trop faible et **FOAgriculture** a interpellé le MASA en particulier sur la responsabilité de l'enseignement agricole à ce sujet.

L'administration a admis le défi que représente la conjonction du vieillissement des forestiers avec le renouveau de la politique forestière dans le contexte de changement climatique. Le comité d'orientation des RH du MASA va travailler sur la question de la **formation** sur les deux aspects qualitatif et quantitatif.

Sur la question de la formation, **FOAgriculture** a dénoncé la fragilité de l'accompagnement à la prise de poste des technicien·ne·s forestiers dans les services déconcentrés. Les agents font état d'un fort besoin d'outils dédiés à leur **prise de poste**, qui s'avère trop souvent laborieuse.

FOAgriculture a également relayé ce jour le besoin exprimé par les agents forestiers de disposer d'un **budget « métier »** dédié à la forêt dans les services, à l'image de ce qui existe dans les DDT(M) pour la police de l'eau. Le MASA a répondu que ce n'était pas d'actualité, que le budget des moyens généraux (BOP 354) a bien vocation à satisfaire ces besoins en équipements divers. Toutefois, pour des demandes particulières et ponctuelles, les demandes peuvent être adressées à leur responsable de programme (DRAAF) qui fera le relai avec le SG du MASA.

Enfin, **FOAgriculture** a relevé le problème de **police forestière** posé pour les agents forestiers des services du MASA (TSMA, IAE, IPEF) lorsqu'ils sont en détachement à l'ONF. N'étant pas dans les

services de l'État chargés des forêts, ni dans la liste des agents de l'ONF pouvant être désignés afin d'être assermentés et commissionnés, ils ne peuvent plus rechercher et constater les infractions. La prise de l'ordonnance de juin 2022 aurait été une bonne occasion de rectifier cette aberration mais il n'en est rien.

La DGPE a admis que ce problème avait effectivement échappé à leur analyse.

FOAgriculture a signalé également cette remarquable inversion que de voir, au sein d'un même établissement public d'État, les agents contractuels de droit public exclus de certaines missions de service public, tandis que des missions de service public administratif sont confiées à des salariés de droit privé. Et donner des pouvoirs de police judiciaire aux agents contractuels de droit privé de l'ONF était-il vraiment nécessaire ?

Il n'y a pas eu de discussion concernant les transferts Feader lors de ce CSA Forêt Agriculture car ce sujet traitant du transfert de personnels, c'est donc en CSA Ministériel qu'il doit être en priorité évoqué.

FO Agriculture est néanmoins porteuse d'interrogations des collègues qui appellent des réponses !